

Les exceptions à la violation du droit d'auteur – un élément critique pour l'éducation à distance



Pour une éducation sur mesure

Mémoire présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie du
Parlement Canadien

L'Association québécoise pour l'éducation à domicile (AQED)

Commentaires de l'AQED aux exceptions de la violation du droit d'auteur selon la Loi sur le
droit d'auteur

Novembre 2018

Description de l'AQED

L'AQED est une organisation citoyenne et bénévole fondée il y a 20 ans par des familles-éducatrices qui souhaitent mieux se soutenir dans leur projet éducatif. L'association regroupe 500 familles qui éduquent plus de 1 800 enfants au Québec. C'est une organisation à but non lucratif et laïque. Ses décisions et ses actions sont fondées sur les faits et sur les résultats de recherches scientifiques reliées à l'apprentissage, à l'éducation à domicile et au bien-être des enfants ainsi que de leurs familles. La mission de l'AQED comporte trois axes principaux :

- Unir, informer et apporter le soutien aux parents québécois qui choisissent de faire l'éducation à domicile, et répondre aux questions et aux besoins partagés par toutes les familles québécoises qui font l'éducation à domicile, quelle que soit leur langue, leur religion ou leur philosophie d'éducation.
- Représenter ses membres auprès des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des commissions scolaires et des autres organismes reliés à la jeunesse et à l'éducation.
- Soutenir et défendre le droit des parents d'éduquer leurs enfants selon la méthode pédagogique qu'ils privilégient, tout en protégeant le droit de l'enfant à recevoir une éducation saine et équilibrée.

Avec plus de 3 000 adhérents à son groupe Facebook privé, avec son congrès annuel et sa page Facebook, l'AQED offre de l'information à la population en général et aux parents-éducateurs du Québec qui ne sont pas membres de l'association. L'AQED soutient les efforts des parents-éducateurs pour créer des réseaux, des lieux communs et des rassemblements afin de répondre aux besoins de socialisation de leurs enfants. Elle est une plate-forme pour faciliter le réseautage entre familles, afin de partager les expériences de la communauté à travers le Québec, des ressources pédagogiques et autres informations pertinentes à la bonne réalisation de leur expérience éducative.

L'AQED reconnaît l'importance d'une éducation civique. Elle soutient les familles qui font la promotion des valeurs fondamentales de la société québécoise : un état de droit, une société libre et démocratique, l'égalité entre tous et toutes, l'importance de la diversité culturelle, le pluralisme, la tolérance et le respect des droits et libertés individuels.



L'AQED offre à ses membres un soutien juridique en cas de conflit avec les divers intervenants de la jeunesse et les autorités scolaires. Afin d'enrichir l'expérience de ses membres, l'AQED offre plusieurs services : soutien téléphonique, par courriel et par Facebook, congrès annuel, journal associatif *Le Portfolio*, infolettre, site Internet avec section réservée aux membres, ainsi que le groupe Facebook réservé aux membres. L'année dernière, les bénévoles de l'AQED ont traité 937 demandes de soutien par téléphone ou par courriel de parents-éducateurs et ont répondu à des centaines de questions sur Facebook.

Position de l'AQED

Le sujet de l'éducation au Québec en est un qui est constamment à l'avant-scène. L'un des enjeux majeurs demeure le taux de diplomation des jeunes Québécois. Selon les plus récentes statistiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), seulement 64% des jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires (DES) au bout des 5 ans de scolarité traditionnelle. Au bout de 7 ans, on n'en est toujours qu'à 76%¹. Il est donc primordial de considérer les différentes manières d'apprendre des jeunes, et surtout les différentes avenues qui s'offrent à eux. Ainsi, l'éducation à distance, ainsi que d'autres formes d'éducation alternative, peuvent devenir un élément décisif dans le cheminement de certains jeunes vers l'obtention de leur DES. D'ailleurs, il est intéressant de garder à l'esprit que le MEES a présentement une stratégie et des projets pilotes qui sont en train d'être mis en place afin de faciliter l'accès à l'éducation à distance pour les jeunes.

Il est donc légitime de s'intéresser aux conditions dans lesquelles se déroule l'éducation à distance au Québec. Tous les acteurs du monde de l'éducation devraient avoir accès à des documents pour soutenir leur enseignement et donner toutes les chances de réussite aux étudiants sous leur responsabilité, sans être limités par des paiements ou des prix de licences. L'AQED considère qu'il est important d'interdire que des contrats ou des conditions d'utilisation balaient les droits à l'utilisation équitable tels que stipulés dans la Loi sur le droit d'auteur. Les exceptions à la violation du droit d'auteur deviennent incontournables lorsqu'on considère les conditions dans lesquelles l'éducation à distance peut être offerte. Il est donc impensable d'éliminer ces exceptions sans mettre en péril la qualité de l'enseignement offert aux jeunes qui prennent cette voie pour obtenir leur DES.

¹Ministère de l'Enseignement et de l'Éducation supérieur – Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire/>